

Paru dans

LE FIGARO partner

ASSURANCES & PATRIMOINE

Une gestion humaine et innovante

Fort de ses années d'expérience en gestion de patrimoine et d'un master II, mention droit privé, Dominique Bouchard mise sur une gestion « gagnant-gagnant, via le concept GESTION DES PLACEMENTS® » avec ses clients et le fonds multi-gestion ALTAIR®, adapté à la réglementation.

Au service de sa clientèle depuis plus de quinze ans, il bénéficie d'une triple expertise : courtier en assurances, conseil en investissement financier et conseil en gestion de patrimoine. Sa clientèle est composée de particuliers, de chefs d'entreprise et de familles qu'il suit « depuis deux, voire trois générations ». « Je gère plus de 50 millions d'euros d'encours en actifs financiers et ma clientèle fidèle apprécie la qualité et la stabilité de la gestion », détaille-t-il.

Une gestion « gagnant-gagnant »

Pour les clients, j'ai développé une gestion « gagnant-gagnant » avec le contrat GESTION DES PLACEMENTS® avec facturation d'honoraires. Concrètement, « les honoraires ne se déclenchent que si les actifs confiés atteignent un résultat net [hors frais de gestion] de 5 % par an ». Un « argument qui séduit de nombreux foyers » par rapport à la facturation systématique des mandats de gestion des banques et des compagnies d'assurances. Le lien de confiance entre les clients et le conseiller en gestion de patrimoine est également primordial. Lui qui travaille au cœur de Paris et « principalement via des réseaux de confiance », a une vision très humaine de ses activités. « J'accompagne mes clients dans le développement de leur patrimoine, en fonction de l'évolution de leur situation familiale,



Dominique Bouchard, dirigeant

professionnelle, fiscale, de l'environnement économique et réglementaire. À cet égard, il s'agace « contre la digitalisation "à tout-va" du conseil, et la robotisation de l'allocation d'actifs » : l'intérêt premier des outils du xxie siècle est de pouvoir se consacrer davantage à la relation privilégiée et personnalisée avec ses clients, en déléguant à l'outil informatique les tâches sans valeur ajoutée, par exemple.

Une réglementation plus restrictive...

Dans un souci de transparence et de protection de l'investisseur particulier, la réglementation qui vise à uniformiser l'information précontractuelle des contrats financiers est entrée en vigueur. S'il la considère « nécessaire », Dominique Bouchard regrette que celle-ci « évolue comme un frein pour l'activité de nos entités ». Selon lui, cette « pesanteur administrative » entrave l'expansion des cabinets indépendants. « Cette évolution nous fait également craindre la standardisation de l'offre des compagnies d'assurances et

des intervenants du marché, au détriment de l'innovation » quand « l'investisseur attend de notre expertise des réponses originales, différentes de celles des distributeurs « classiques » ».

ALTAIR®, une solution innovante !

« Pour faciliter la gestion tout en élargissant le champ d'allocation, nous avons imaginé et créé, avec un confrère, ALTAIR®, un fonds multigestion, en nous appuyant sur l'expertise de la société de gestion FINANCE SA » Mis à la disposition de sa clientèle depuis avril 2016, ALTAIR® (+6.73 % en 2017 avec une volatilité inférieure à 5 %) a été « élargi au maximum ». « Il n'y a que deux types de supports qu'on ne puisse mettre dans ALTAIR® : les fonds en euros et les fonds structurés. Tout le reste est accessible. Nous choisissons parmi des dizaines de milliers de supports [SICAV, FCP, etc.] », précise-t-il. Et s'il n'a « pas la prétention de les connaître tous », cela lui permet « pour sa clientèle et désormais pour quelques cabinets référencés », d'être très sélectif sur les choix d'allocation et de « chercher des pépites qui resteront peut-être ignorées des autres acteurs du marché ». Parmi celles-ci, il cite par exemple un fonds vietnamien. Pays découvert lors d'un récent séjour.

Tél. +33 [0]6 60 52 81 46
assurances.et.patrimoine@orange.fr